

# Avec les Territoires éducatifs ruraux, les campagnes auront leurs Cités éducatives

, par Jean Damien Lesay pour Localtis

4-5 minutes

---

On le sait depuis le rapport Azéma-Mathiot d'octobre 2019 : l'éducation prioritaire et les territoires ruraux sont désormais liés dans la politique gouvernementale. Dernière preuve en date : le déplacement de Nathalie Élimas, secrétaire d'État à l'Éducation prioritaire, ce lundi 18 janvier 2021 dans l'Eure pour présenter les Territoires éducatifs ruraux, une expérimentation lancée dans les académies de Normandie, Nancy-Metz et Amiens.

Comme le rappelle le dossier de presse du ministère de l'Éducation nationale, les territoires ruraux ou périphériques rassemblent 34% des écoles, 11% des collèges, 1% des lycées (hors lycées agricoles) et près de 20% des élèves, du premier comme du second degré. Surtout, ils posent un "problème spécifique" et "appellent de la part de l'institution scolaire une réponse globale et cohérente, construite avec les acteurs locaux, et s'appuyant sur leurs richesses et leurs atouts". Les nouveaux Territoires éducatifs ruraux devraient ainsi permettre de constituer un réseau de coopérations autour de l'école comme point d'ancrage territorial, au service d'un projet éducatif porteur d'ambition pour les élèves et leurs familles, et vecteur de rayonnement pour le territoire lui-même". Le tout dans le cadre d'une démarche contractuelle entre l'État et les collectivités territoriales.

## Éloignement de l'offre de formation

Mais de quoi parle-t-on lorsqu'on évoque le problème spécifique des territoires ruraux en matière d'éducation ? Pas de mauvaises performances mais d'"une ambition scolaire et d'orientation [...] plus faible qu'en milieu urbain ou périurbain". Avec par exemple un taux de non-poursuite d'études de 23,6% dans les territoires ruraux

éloignés, contre 15% en moyenne nationale. En cause notamment : l'éloignement de l'offre de formation.

La réponse à ce problème "doit partir de l'école, mais ne pourra pas se faire sans la mobilisation des familles, des services de l'État et de tous les acteurs qui œuvrent à la formation des jeunes (établissements d'enseignement supérieur, CFA, organismes de formation), à leur insertion professionnelle (acteurs économiques du territoire), à leur épanouissement (associations sportives culturelles, citoyennes) et au soutien des familles (organismes sociaux, mission locales)". Cela ne vous rappelle rien ? Il s'agit ni plus ni moins du pendant rural des Cités éducatives installées en septembre 2019 dans 80 quartiers prioritaires de la politique de la ville, comme l'a confirmé à Localtis le ministère de l'Éducation nationale. Cette déclinaison aux territoires ruraux n'est d'ailleurs pas une surprise : Nathalie Élimas avait annoncé dans la presse fin novembre 2020 qu'elle réfléchissait à "adapter aux zones rurales" les Cités éducatives.

## **"Gagner en ambition"**

Concrètement, le programme Territoire éducatifs ruraux visera à "renforcer les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire, en construisant des solutions appuyées sur une stratégie territoriale ambitieuse et partagée, accompagnée par le ministère de l'Éducation nationale".

Les projets porteront sur trois axes : la mobilisation d'un réseau local de coopération autour de l'école, la construction d'un projet cohérent qui permette aux élèves ruraux de gagner en ambition pour leur avenir, et enfin l'amélioration de l'attractivité de l'école rurale et de l'accompagnement des personnels. Ils s'appuieront en priorité sur des dispositifs déjà existants dans des domaines aussi variés que la persévérance scolaire, l'orientation, les arts et la culture, le sport, etc.

L'expérimentation sera déployée dès la mi-janvier dans 23 territoires-pilotes – 6 dans l'académie d'Amiens, 9 dans l'académie de Nancy-Metz et 8 dans l'académie de Normandie – choisis car ils répondent aux difficultés identifiées. Il est à noter que le périmètre géographique des territoires éducatifs ruraux correspond à un bassin de vie et pourra donc rayonner au-delà des collectivités

d'implantation des établissements scolaires. En fonction des projets, les EPCI, le conseil départemental ou le conseil régional pourront être mobilisés aux côtés de la commune.

Ces expérimentations feront l'objet d'un bilan en juin prochain avant d'envisager leur déploiement ou leur généralisation à la rentrée 2021.